

Il y a quelques semaines, le Comité des relations étrangères du Sénat américain a tenu une audience préliminaire qui a eu, à notre point de vue, des résultats très décevants. Divers amendements ont été suggérés par le Sénateur Kennedy et appuyés par nombre d'autres sénateurs de la région de la Nouvelle-Angleterre. Ces amendements sont radicaux et de grande portée. Ils auraient pour effet de détruire l'équilibre des deux accords, fruit de longues et difficiles négociations au cours desquelles les deux parties ont fait d'importants compromis. Ces amendements sont tout à fait inacceptables aux groupes de pêcheurs canadiens, aux provinces concernées et au gouvernement fédéral.

Nous avons fait savoir au gouvernement américain, à tous les paliers et à chaque occasion possible, notre préoccupation que l'absence d'arrangements de coopération pour la gestion des pêches ne pose un sérieux risque de confrontation entre nos pêcheurs respectifs sur la Côte Est. Le 23 avril, la Chambre, exprimant cette préoccupation, a unanimement adopté une motion incitant le Sénat américain à prendre sans tarder des mesures en vue de la ratification des accords. Au cours de l'année qui s'est écoulée depuis leur signature, nous avons assisté à une escalade marquée de l'activité des pêcheurs américains dans le golfe du Maine, escalade qui s'est faite d'une façon non conforme aux buts et objectifs de l'Accord sur les ressources halieutiques et au détriment des pêcheurs canadiens. Si les pêcheurs américains continuent à pratiquer la surpêche dans la région, nous devons prendre des mesures appropriées pour protéger notre position concurrentielle.

Au delà des importantes questions des pêches et des ressources soulevées par les accords, cette impasse soulève un problème plus vaste, susceptible d'influer sur d'autres aspects des relations canado-américaines. Nous comprenons et respectons le mode de fonctionnement du système gouvernemental américain. Toutefois, le problème des retards dans la ratification soulève des questions quant à la façon dont le Canada et les États-Unis peuvent au mieux en arriver à des ententes négociées. Si, dans les futures négociations, le Canada devait s'abstenir de consentir certaines concessions — s'attendant à devoir reprendre les négociations à l'étape de l'étude par le Sénat —, nous ne serions peut-être pas en mesure de dépasser le premier stade et d'obtenir une entente signée. Et si nous y parvenions effectivement, devrions-nous prévoir une nouvelle série de négociations s'accompagnant de nouvelles demandes de concessions de la part du Sénat américain et de reports pour une durée indéfinie?

Je revois actuellement de façon active, avec le ministre des Pêches et des Océans, les mesures qui pourraient être prises pour protéger les intérêts des pêcheurs canadiens dans une telle situation.

Afghanistan

Le climat de la sécurité mondiale se détériorait déjà depuis quelque temps au moment de l'invasion soviétique de l'Afghanistan. Ce phénomène se vérifiait dans la confrontation des forces de l'OTAN et du Pacte de Varsovie alors que le renforcement permanent et rapide de presque tout l'arsenal soviétique avait forcé les gouvernements de l'OTAN à lancer en 1978 leur Programme de défense à long terme et, l'an dernier, un plan de modernisation des forces nucléaires de théâtre de l'Alliance. Il se vérifiait aussi à l'extérieur de la zone de défense de l'OTAN, alors que des troupes cubaines et vietnamiennes, fortement appuyées par l'Union soviétique, étaient respectivement engagées sur des champs de bataille en Afrique et en Asie du Sud-Est.